

Communiqué de presse  
Paris, le 17 mai 2019

## ***Un accord régional pour l'emploi et la qualification des jeunes en Île-de-France***

L'État, l'ARML-IdF, Prism'emploi Ile de France, le FAF.TT, le FPE.TT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes, afin de consolider et sécuriser leurs parcours d'accès à l'emploi et à la qualification. Cet accord reflète une politique volontariste qui souhaite mobiliser les acteurs économiques pour améliorer l'employabilité des jeunes.

D'une durée de trois ans, l'accord démontre la volonté des agences d'emploi et des Missions Locales de s'engager durablement en faveur de l'emploi des jeunes.

Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

### **UN ACCORD DÉDIÉ À L'INTÉGRATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI, VIA L'INTÉRIM**

L'accès à l'emploi constitue l'une des premières demandes des jeunes et le Gouvernement en a fait sa priorité, en engageant une politique volontariste et des moyens importants.

L'État a ainsi élaboré la démarche Garantie jeunes, confiée au réseau des Missions Locales. Celle-ci permet d'accompagner les jeunes de 16-25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en étude, vers l'emploi ou la formation. La Garantie jeunes constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Le présent accord constitue une déclinaison régionale de l'accord de coopération conclu le 21 mars 2018 par l'État, Prism'emploi, l'UNML, le FAF.TT et le FASTT en faveur de l'emploi et la qualification des jeunes accompagnés dans le cadre du PACEA.

### **DES PARTENAIRES COMPLÉMENTAIRES POUR UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE**

Afin de renforcer les synergies dans leurs interventions, en région Île de France, les parties signataires ont souhaité structurer leur partenariat afin de développer les dynamiques existantes et créer de nouvelles dynamiques de coopération. Cet accord permettra de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire.

Cet accord vise ainsi à :

- Renforcer les opportunités d'accès des jeunes accompagnés par les Missions Locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences professionnelles dans leur parcours ;
- Renforcer la qualification des jeunes intérimaires pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins à leur accès à l'emploi ;
- Contribuer à la réussite de la Garantie jeunes mobilisée dans le cadre du PACEA, en l'articulant avec la démarche « Mission jeunes ».

### **UN PILOTAGE ASSURÉ PAR UN COMITÉ RÉGIONAL**

Les parties signataires considèrent qu'il est essentiel de rendre compte des résultats obtenus. Ainsi, le suivi et le pilotage de l'accord régional seront réalisés au sein d'un comité régional à l'appui des éléments de bilan transmis par les correspondants désignés par chaque partie signataire. Le comité se réunira au moins une fois par an.

## CHIFFRES CLÉS EN ILE DE FRANCE

- Le réseau régional des Missions Locales s'appuie sur 72 structures siège et 171 permanences antennes
- En 2018, plus de 165 000 jeunes ont été accompagnés par les Missions Locales, dont plus de 65 000 en premier accueil, suivis par les 1700 salariés du réseau.
- 38 000 situations d'emploi ou d'alternance et 27 000 situations de formation, 50 000 jeunes ont intégré une solution d'accompagnement renforcé (dont la Garantie Jeunes)
- 1 115 agences d'emploi sur le territoire
- 109 039 salariés intérimaires équivalents temps plein, soit 15,7 % de l'emploi intérimaire en France.

« L'intérim peut constituer un tremplin vers l'emploi et la qualification des jeunes en facilitant une première expérience professionnelle, en permettant de découvrir des métiers, de renforcer leur employabilité. Cet accord répond à ce besoin dans un cadre partenarial adapté », commente **Benjamin LEPERCHEY**, Directeur adjoint, chef du pôle Economie, Emploi, Entreprises de la DIRECCTE Ile-de-France.

« Accompagner les jeunes vers l'emploi est l'essence même des Missions Locales, ce qui explique notre investissement dans cet accord. Tous ensemble nous allons pouvoir aider ces jeunes à s'insérer sur le marché du travail grâce à notre travail en synergie », témoigne **Jacques CROSNIER**, Président de l'ARML Ile de France.

« L'intérim, notamment pour les jeunes non qualifiés, est un vrai tremplin professionnel. Notre rôle consiste à mobiliser les agences d'emploi pour aider les jeunes à gagner en qualifications et compétences pour, à terme, accéder plus facilement à un emploi durable », déclare **Dominique VILLEPREUX**, Présidente régionale de Prism'emploi Ile de France.

« Notre rôle est de déployer et coordonner les Missions Jeunes sur les territoires pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur proposant un accompagnement global pouvant inclure une montée en compétences grâce à la formation », souligne **Valérie SORT**, Directrice Générale du FAF.TT.

« Les jeunes ont parfois du mal à accéder à l'emploi du fait de certains freins, liés à la mobilité, au logement, à la santé ou au budget. Notre engagement dans cette convention permet à ces publics de bénéficier de solutions concrètes et rapides pour lever certains de ces obstacles et de développer et sécuriser leurs parcours professionnels », précise **Daniel LASCOLS**, Directeur général du FASTT.



### Contact presse

**Godefroy Daubin**

06.67.98.27.32

[Godefroy.daubin@plead.fr](mailto:Godefroy.daubin@plead.fr)

**Juliette Prost**

06.72.47.53.28

[Juliette.prost@plead.fr](mailto:Juliette.prost@plead.fr)

**Service Communication  
Dirccte Ile-de-France**

[df.communication@direccte.gouv.fr](mailto:df.communication@direccte.gouv.fr)

### À propos de la DIRECCTE

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Dirccte) d'Ile-de-France est un service déconcentré de l'Etat en région, qui assure le pilotage des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. La Dirccte est l'interlocutrice des entreprises et de tous les acteurs socio-économiques pour les questions économiques et sociales : chefs d'entreprises, salariés, partenaires sociaux, acteurs territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

### À propos de l'ARML Ile de France

L'Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France (ARML-IdF) œuvre pour l'ensemble des Missions Locales franciliennes. Elle a pour rôle de consolider et de renforcer l'action des 72 Missions Locales de la région. Elle contribue à augmenter la qualité de l'offre de service des Missions Locales ainsi qu'à valoriser leurs actions pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

### À propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent\* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8 150 en France), les salariés du secteur de l'intérim (472 000 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle d'intermédiation entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

### À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession.

8650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents

### À propos du FASTT

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions.

### À propos du FPE TT

Le FPE TT, structure paritaire de conseil et de financement, est le partenaire privilégié des agences d'emploi pour développer l'insertion et la formation de leurs salariés et des demandeurs d'emploi.